

Image not found or type unknown



Litige annulation location vacances

Par **MBES_old**, le **18/06/2007 à 10:28**

Bonjour, rn
J'ai loué une location de vacances au mois d'aout et versé un acompte de 25%.
Je me suis fracturé le talon d'achille et suis dans l'incapacité de me déplacerrn
(certificat à l'appui).rn
J'ai contacter le propriétaire qui non seulement ne veut pas me rembourser mon
acompte mais exige l'intégralité du prix de location. rn
Ne s'agit-il pas là d'une annulation pour cas de force majeure ? rn
Quels sont mes droits ?rn
Dans l'attente d'une réponse
rn
Cordialement rn
Merci